



Label V

Des centres
de commerces
vertueux

UN LABEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la droite ligne de sa philosophie, L'Esprit Voisin, Mercialis a souhaité créer un label de développement durable visible par ses consommateurs et créateur de progrès pour ses centres de commerces.

Ceux-ci concentrent leurs efforts sur **3 thématiques** essentielles et prioritaires pour les consommateurs :

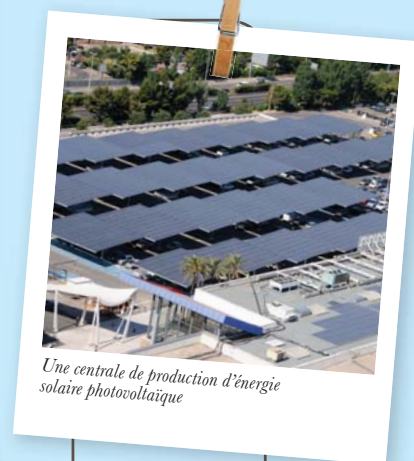
Une insertion urbaine, paysagère et architecturale dans le paysage local

Le centre commercial doit s'intégrer et être en harmonie avec son environnement proche.



Le renforcement du lien social

Les centres commerciaux constituent aujourd'hui des pôles d'attraction, créateurs de flux et d'activité économique majeurs. Ils se doivent de jouer un rôle d'utilité civique en animant la vie économique et sociale locale.



La maîtrise et la réduction des impacts environnementaux

L'objectif est de réduire l'impact de l'activité des centres sur l'écosystème local et plus largement d'influer sur le comportement écologique des citoyens.



LE LABEL «V», UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ

Des garants externes assurent transparence et crédibilité au Label « V » :

1. Un organisme externe et indépendant

Ecocert Environnement, audite les centres commerciaux candidats au label sur la base d'un référentiel composé d'une centaine de critères objectifs quantifiables et mesurables. Un rapport délivre les conclusions de l'audit effectué et donne des recommandations de plan d'actions, et ce dans une logique d'amélioration continue.

ENVIRONNEMENT
ECOCERT

Ecocert est un organisme de contrôle et de certification au service de l'homme et de l'environnement, intervenant dans plus de 80 pays et sur les 5 continents, de la production à la distribution. Les contrôles d'Ecocert apportent une garantie et une traçabilité répondant aux attentes des consommateurs.



Un label expliqué aux clients



Une noue végétale pour purifier les eaux ruisselantes du parking

2. Un comité de labellisation, composé de 12 membres indépendants

issus d'univers différents, a ensuite pour mission de délivrer ou non le Label « V » aux centres candidats. Il est présidé par Philippe Pelletier, Avocat et Président du Plan Bâtiment Grenelle. Le comité est également en charge de piloter le label dans une logique d'amélioration continue et d'évolution du référentiel.

Un référentiel composé d'une centaine de critères précis, objectifs et mesurables, permet de juger de la qualité des centres de commerces. Les conditions minimum d'attribution du label sont fixées par le comité et reflètent leurs attentes : un nombre minimum de points doit être acquis et cela sur chacune des 3 grandes thématiques.





Des commerçants impliqués, ambassadeurs du Label V au quotidien

Fin 2011,
5 centres de commerces Mercialys
ont été labellisés.

Label V
Chateaufarine
Besançon

Label V
Val Semnoz
Seynod

Label V
La Caserne de Bonne
Grenoble

Label V
La Pyramide du Siala
Castres

Label V
Valentine Grand Centre
Marseille



Pour en savoir plus :
www.label-v.com

